

Ordonnance du Roy du 5 Aoust 1718 Pour faire payer trente sols par jour à l'Officier chargé du détail, à compte des Appointement de chacun capitaine absent

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Ordonnance du Roy du 5 Aoust 1718 Pour faire payer trente sols par jour à l'Officier chargé du détail, à compte des Appointement de chacun capitaine absent

Auteur(s) : France sept 1715

Editeur, producteur : [S. l.] : [s. n.] [s. d.]

Titre de forme : [Règlement. 1718]